

28 avril 2025

## Renouvellement de la convention FIPHFP 2025-2027 : la Région Hauts-de-France renforce son engagement en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap

Ce lundi 28 avril, Brigitte FOURÉ, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la Région Hauts-de-France en charge de l'administration générale, des affaires juridiques, de la simplification administrative, du personnel et du dialogue avec les syndicats et Séverine BAUDOIN, directrice adjointe du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) ont signé une nouvelle convention de trois ans en présence d'Isabelle CHAVOT, directrice territoriale handicap pour les Hauts-de-France FIPHFP.

Cette signature avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique vient renforcer la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi portée par la Région Hauts-de-France en sa qualité d'employeur.

### Une nouvelle convention triennale 2025/2027

La Région Hauts-de-France a mis en place de nombreuses actions en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et ce depuis plusieurs années. Cette politique volontariste a été soutenue par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à travers la signature de deux conventions de 2018 à 2024 depuis la création de la Région Hauts-de-France. Elle a permis de déployer une politique handicap forte au sein de l'institution.

La Région systématise aujourd'hui, la duplication au domicile ou en tiers-lieu des aménagements pour les collègues bénéficiant de télétravail, elle assure le financement d'aides individuelles (appareillages auditifs, semelles orthopédiques...) afin que chaque agent puisse être équipé sans reste à charge. Elle accompagne les agents dans leurs démarches de reconnaissance du handicap et développe les Auxiliaires de Vie Professionnelles (AVP) et leur accompagnement, vecteur fort de maintien dans l'emploi au sein de la collectivité. Par ailleurs, la Région déploie auprès des managers et des collectifs de travail des temps de sensibilisation ludiques et pédagogiques au handicap afin de libérer la parole et de travailler à une inclusion toujours plus forte des collègues en situation de handicap.

En signant une nouvelle convention avec le FIPHFP en 2025, la Région a pour ambition de poursuivre et de pérenniser une politique handicap forte, structurée et lisible. Au-delà de maintenir un taux d'emploi supérieur à 6%, cette signature continue d'illustrer la démarche volontariste globale engagée dès 2018, avec l'intégration du handicap de façon transversale dans la politique et les projets RH, la politique managériale et, plus globalement, dans les champs de compétences et d'intervention de la Région Hauts-de-France, en particulier en matière d'apprentissage.



### CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Jade Clapin – Attachée de presse : [jade.clapin@hautsdefrance.fr](mailto:jade.clapin@hautsdefrance.fr) – 06 72 69 13 42

Véronique Bonnet – FIPHFP : [v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr) – 06 08 62 33 59

Cléo Lemahieu – FIPHFP : [c.lemahieu@agence-cide.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cide.fr) – 06 89 57 84 63

28 avril 2025

À travers cette nouvelle convention, la Région souhaite orienter son action sur les axes forts suivants:

- La poursuite de la structuration et de la formalisation d'un dispositif handicap qui permet un accompagnement professionnel, adapté et de qualité des agents en situation de handicap et qui permettra d'anticiper davantage les problématiques et les repositionnements qui sont nécessaires ;
- Le maintien du taux d'emploi supérieur à 10 % malgré une baisse prévisible dans les prochaines années en raison des départs à la retraite à venir. Actuellement, la Région a un taux d'emploi de 11,46 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ce qui représente 952 BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ;
- L'information, la sensibilisation et la formation des agents et des encadrants ;
- Le maintien dans l'emploi des agents dans les meilleures conditions pour ceux-ci et pour le fonctionnement des services, en agissant sur l'aménagement des postes de travail et sur le recrutement d'assistants de vie professionnelle notamment ;
- Le recrutement de travailleurs handicapés chaque année et plus particulièrement le recrutement d'apprentis (45 apprentis recrutés sur la durée de la convention).

À travers cette nouvelle convention, un budget global de 4 026 800 € est alloué à l'emploi d'agents en situation de handicap, dont 1 274 200 € sont apportés par le FIPHFP. Sur cette enveloppe globale, 1 267 000 € sont consacrés au recrutement (notamment d'apprentis) et 2 272 200 € au maintien dans l'emploi des agents de la collectivité. Cet engagement financier va permettre de consolider durablement la capacité de la Région à agir en faveur de la qualité de vie au travail en étant porteuse de leviers d'intégration et d'inclusion à l'égard de l'ensemble de ses collaborateurs.



*« Avec cette nouvelle signature, le FIPHFP et la Région Hauts-de-France scellent une troisième convention et 9 années d'action. Nous nous engageons aujourd'hui, ensemble, à continuer d'agir pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Via la formation des managers, la sensibilisation des collègues et l'apport de matériels adéquats, la Région œuvre au bien-être au travail de chacun de ses agents. »*

**Brigitte Fouré, vice-présidente de la Région Hauts-de-France en charge de l'administration générale, des affaires juridiques, de la simplification administrative, du personnel et du dialogue avec les syndicats.**



*« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion. »*

**Séverine Baudouin, directrice adjointe du FIPHFP**

### CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Jade Clapin – Attachée de presse : [jade.clapin@hautsdefrance.fr](mailto:jade.clapin@hautsdefrance.fr) – 06 72 69 13 42

Véronique Bonnet – FIPHFP : [v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr) – 06 08 62 33 59

Cloé Lemahieu – FIPHFP : [c.lemahieu@agence-cide.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cide.fr) – 06 89 57 84 63

28 avril 2025

### À propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) / suivez le FIPHFP sur X @FIPHFP

### À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

---

#### CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Jade Clapin – Attachée de presse : [jade.clapin@hautsdefrance.fr](mailto:jade.clapin@hautsdefrance.fr) – 06 72 69 13 42

Véronique Bonnet – FIPHFP : [v.bonnet@agence-cid.fr](mailto:v.bonnet@agence-cid.fr) – 06 08 62 33 59

Cloé Lemahieu – FIPHFP : [c.lemahieu@agence-cide.fr](mailto:c.lemahieu@agence-cide.fr) – 06 89 57 84 63